



**Comité de pilotage du site Natura 2000  
« Dore et affluents »  
Compte rendu de la réunion du 3 décembre 2014**

La réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 «Dore et affluents » s'est tenue le 3 décembre 2014 à la Maison du Parc à Saint-Gervais-sous-Meymont.

**Etaient présents :**

BARRIER Daniel, Maire Saint-Martin-des-Olmes  
BRET Sébastien, chargé de mission Contrat territorial Dore Moyenne  
CHANTEGREL Elodie, agent de développement Communauté de Communes du Pays de Cunlhat  
CORNOU Gérard, 1<sup>er</sup> adjoint Le Monestier  
DELAIRE J-François, Maire de Vollore-Montagne  
DUBIEN Roger, Maire Le Brugeron  
DUBOURGNOUX Eric, Vice-président du Parc naturel régional Livradois-Forez, Maire Saint-Gervais-sous-Meymont  
GESELL Aurélien, animateur Contrat territorial Dore Amont  
GOSIO René, Conseiller municipal Courpière  
GROISNE Noël, Maire de Tours sur Meymont  
LAFAYE Marc, CRPF  
MOULIN Max, adjoint Commune de Grandrif  
PINEAU Xavier, chef du bureau Forêt-Chasse-Espaces Naturels à la DDT 63  
RIGOLET Pierre, administrateur Syndicat des Sylviculteurs  
ROMEUF Isabelle, Chargée de mission Natura 2000 au Parc naturel régional Livradois-Forez  
SAXER Bernard, conseiller municipal à Peschadoires  
TERME Mathieu, 1<sup>er</sup> adjoint La Chapelle-Agnon

**Etaient excusés :**

BROUSSE Jany, Maire d'Olmet  
COMBE Ludovic, Maire d'Augerolles  
DOUARRE Pierre, Maire de Marat  
NOWOTNY Claude, Maire de Thiers  
POUGET Jacques, Maire de Bertignat  
ROZE Pierre, Maire de Vollore-Ville  
Monsieur le Président de l'Etablissement Public Loire  
Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Montagne Thiernoise  
Madame la Présidente du CEN Auvergne  
Madame le Président du CBNMC  
Monsieur le Directeur de la DREAL Auvergne  
Monsieur le Président du Conseil général du Puy-de-Dôme  
Monsieur le Président du Conseil régional d'Auvergne  
Monsieur le Président de la FDEN 63  
Monsieur le Sous-Préfet de Thiers

**Accueil par E. DUBOURGNOUX**

E. DUBOURGNOUX, Vice-Président du Parc, représente Tony BERNARD, Président du comité de pilotage (copil), Président du Parc Livradois-Forez et accueille les participants et les remercie de leur présence. Il rappelle que le document d'objectifs (DOCOB) du site a été validé en septembre 2012 que l'animation a ainsi démarré en janvier 2013.

E. DUBOURGNOUX rappelle ensuite que, depuis 2010, de multiples réunions de concertation et de travail ont eu lieu avec les membres du copil ; ceci afin de prendre des décisions partagées par les acteurs et usagers du territoire. Il ajoute que la composition du copil avait été modifiée en 2012 afin d'inclure les cinq communes et la communauté de communes qui étaient nouvellement concernées par le périmètre du site.

E. DUBOURGNOUX annonce l'ordre du jour de la réunion :

- Rappels ;
- Bilan des activités 2013 et 2014 ;
- Perspectives 2015 ;
- Questions diverses.

**1) Rappels**

I. ROMEUF effectue des rappels concernant le site Natura 2000 « Dore et affluents » : périmètre, localisation, contenu du document d'objectifs.

Elle rappelle les actions menées en 2012 sur le site (Voir la présentation diaporama ci-jointe) :

- Animation de la Charte Natura 2000 ;
- Communication/ information ;
- Coordination générale ;
- Bilan financier.

**Evaluation des incidences**

I. ROMEUF rappelle la notion d'évaluation des incidences. X. PINEAU précise notamment qu'une nouvelle liste locale a été actée et qu'elle entrera en application à compter du 1er janvier 2015. Il rappelle que l'objectif de l'évaluation des incidences ne vise pas à empêcher les projets qui y seraient soumis, mais bien à s'interroger dès la conception du projet pour trouver la solution la moins impactante sur le site Natura 2000.

Il précise également qu'il s'agit d'une évaluation spécifique aux objectifs N2000, que cette évaluation est proportionnée aux enjeux du site et à l'envergure de l'activité.

Il présente ensuite le détail de la « liste locale 2 » et les opérations ou travaux qui devront faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 à partir du 1er janvier 2015 dès lors qu'ils seront situés tout ou partie à l'intérieur des sites Natura 2000.

➤ **Principaux points évoqués lors de l'échange de vues :**

**Périmètre du site**

M. MOULIN demande quels sont les critères qui ont été retenus pour définir le périmètre du site. D. BARRIER indique que la distance est de 100 mètres.

I. ROMEUF rappelle les décisions prises par le COPIL concernant le périmètre du site Natura 2000 lors des réunions du 23 juin 2011 et du 22 mars 2012. Elle ajoute que, le 22 mars 2012, le COPIL avait décidé de couper à 100 mètres l'ensemble des parcelles cadastrales dont au moins 50% de la surface est située au-delà de la bande des 100 mètres. Elle indique que la surface du site correspondant à ce périmètre validé par le COPIL est de 4 299 ha, que la longueur de cours d'eau du site est de 242 km, et qu'environ 500 parcelles cadastrales ont été coupées selon la bande des 100 mètres.

**Evaluation des incidences**

B. SAXER demande si une évaluation d'incidences doit être effectuée en cas d'assolement. X. PINEAU répond que l'évaluation d'incidences sera réalisée uniquement au moment de la demande de retournement de prairies permanentes.

M. MOULIN et D. BARRIER demandent des précisions concernant l'item création de voirie forestière. X. PINEAU indique que les voies concernées sont celles permettant le passage de camions grumiers et pour une longueur de voie créée supérieure à 100 m.

**2) Bilan 2013 et 2014**

I. ROMEUF présente les actions réalisées en 2013 et 2014 (Voir la présentation diaporama ci-jointe):

- Animation des outils contractuels Natura 2000 ;
- Suivis et études scientifiques
- Animations concernant le franchissement des cours d'eau et les espèces exotiques envahissantes ;
- Communication/ information ;
- Coordination générale ;
- Bilan financier.

➤ Principaux points évoqués lors de l'échange de vues :

Contrats territoriaux Dore Moyenne et Dore Amont

A. GESELL présente les résultats des études hydromorphologiques pour la Dore, le Saint-Pardoux et le Valeyre réalisées par deux étudiants de Master II dans le cadre de l'élaboration du contrat territorial Dore Amont.

B. SAXER souhaiterait que les communes sur lesquelles un cours d'eau est en mauvais état soient informées et que les ruisseaux à problèmes soient connus.

S. BRET et A. GESELL indiquent que les communes concernées par les contrats territoriaux sont informées régulièrement des résultats des études et des actions programmées sur leurs territoires.

I. ROMEUF informe que pour la partie Dore Aval, un animateur sera recruté en 2015 pour la phase d'élaboration du contrat territorial.

Animation des outils contractuels

D. BARRIER demande si l'animation auprès des agriculteurs en partenariat avec la Chambre d'Agriculture sera réalisée en 2015.

I. ROMEUF répond que le PAEC porté par le Parc Livradois-Forez et déposé en septembre 2014 n'a pas été retenu et que le projet sera présenté à nouveau l'année prochaine. Les agriculteurs ne pourront donc pas contractualiser de MAEC en 2015.

E. DUBOURGNOUX précise qu'il ne serait pas judicieux de conduire une animation agricole en 2015 alors que les outils en faveur des agriculteurs ne sont pas disponibles.

D. BARRIER souhaiterait une information plus directe pour les propriétaires en périmètre Natura 2000.

I. ROMEUF indique qu'en 2015, un courrier sera envoyé aux propriétaires du site afin de les informer de la situation de leur parcelle dans le périmètre du site Natura 2000 ainsi qu'un document présentant le site et les outils contractuels comme cela avait été proposé et validé au dernier COPIL.

S. BRET demande s'il serait possible de proposer aux propriétaires des parcelles sur lesquelles des interventions sont prévues dans le cadre du contrat territorial Dore Moyenne la signature de la Charte N2000 et quels sont les conditions et avantages pour les propriétaires.

I. ROMEUF répond que les engagements de la charte sont contractualisés pour une durée de 5 ans, qu'elle permet une exonération de la TNFB et que cette démarche serait effectivement intéressante.

Espèces exotiques envahissantes

N. GROISNE informe de la présence de Berce en bord de Dore sur la commune de Tours-sur-Meymont.

I. ROMEUF indique qu'il n'y a pas de données de Berce du Caucase à ce jour sur le site Dore et affluents et qu'il pourrait s'agir de Berce Commune. Toutefois, une confirmation de cette donnée est nécessaire.

S. BRET informe que de l'arrachage ponctuel de balsamine a eu lieu en 2014 dans le cadre des actions du contrat territorial Dore Moyenne.

**3) Perspectives 2015**

I. ROMEUF présente la liste des actions prévues pour 2015 sur le site (Voir la présentation diaporama ci-jointe) :

- Animation des outils contractuels Natura 2000 ;
- Suivis et études scientifiques
- Animations concernant le franchissement des cours d'eau et les espèces exotiques envahissantes ;
- Communication/ information ;
- Coordination générale ;
- Bilan financier.

➤ Principaux points évoqués lors de l'échange de vues :

Information/communication

M. LAFAYE indique que la parution d'articles est un point préalable car cela permet une diffusion plus large de l'information et permet de toucher directement les propriétaires du site.

G. CORNOU souhaiterait que les articles soient adaptés à chaque commune. Pour la commune du Monestier par exemple, cibler le Saint-Pardoux, les mesures concernées et les précautions à respecter.

I. ROMEUF souligne qu'effectivement il serait important de mettre en avant les enjeux du site Natura 2000 à l'échelle de chaque commune et suite à la demande de G. CORNOU rédigera un article concernant le Saint-Pardoux pour le bulletin communal du Monestier.

I. ROMEUF indique que la prochaine réunion du COPIL se tiendra dans un an.

E. DUBOURGNOUX et X. PINEAU remercient les participants et lèvent la séance.